



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN DU GRAND NANCY

POLITIQUE PUBLIQUE :
LA QUALITÉ URBAINE ET RÉSIDENTIELLE
AU SERVICE DE TOUS

SEANCE DU : 8 JUILLET 2021

DELIBERATION N° : 11

OBJET :
MODIFICATION DU PLAN DE SAUVEGARDE
ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DU SITE
PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE
NANCY

RAPPORTEUR : Chaynesse KHIROUNI

EXPOSE DES MOTIFS

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), document d'urbanisme qui régit en partie le Site Patrimonial Remarquable de Nancy a fait l'objet d'une révision engagée par arrêté préfectoral en 2011 et approuvée par arrêté préfectoral le 19 décembre 2019. Le PSMV couvre globalement la Ville Vieille, l'ensemble XVIII^{ème} et la ville de Charles III (cf plan joint).

Le PSMV répond a des objectifs et enjeux urbains majeurs, dont le confortement de cet espace en tant que pôle multifonctionnel. Il traduit réglementairement la stratégie globale de revitalisation/dynamisation du coeur d'agglomération visant à concilier une attractivité métropolitaine forte et un cadre de vie agréable pour chaque quartier, en répondant aux défis de bien-être et de transition écologique et climatique.

Aussi la valorisation de plusieurs sites dont celui de la "Cité Administrative-Caserne Thiry-Bastion Vaudémont", du Parc de la Pépinière, qui font l'objet d'Opérations d'Aménagement et Programmation (OAP), la réalisation de projets majeurs et exceptionnels comme l'Hôtel de la Reine situé dans le Bien inscrit au Patrimonial Mondial, la réalisation du projet du Musée Lorrain participent au rayonnement de Nancy tout en prenant en compte la spécificité et la qualité patrimoniale des bâtiments.

Aussi, après un an et demi d'instructions de dossiers et suite au courrier du Ministère de la Culture en date du 04/06/2021, à la saisine du Préfet de Meurthe-et-Moselle par courrier en date du 15 juin 2021 et de la ville de Nancy par délibération du 28 juin 2021, il s'avère nécessaire de préciser certaines règles ou de faire évoluer certaines dispositions, notamment celles relatives aux immeubles protégés au titre des Monuments Historiques, comme l'hôtel de la Reine, la caserne Thiry, le musée lorrain. Il s'agit de sécuriser notamment les procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme.

La modification du PSMV sera également l'occasion de procéder à d'autres ajustements du règlement avec notamment :

- l'intégration de périmètres de servitudes de mixité sociale pour permettre la réalisation de logements pour les bailleurs sociaux, sur des secteurs ciblés et via des VEFA avec les promoteurs,
- la clarification des normes de stationnement applicables pour les locaux d'activités concernés par des projets de réhabilitation, en précisant le terme "réhabilitation" dans le lexique qui porte à confusion,
- l'évolution du règlement sur le Parc de la Pépinière en lien avec le futur plan de gestion en cours d'élaboration par la ville de Nancy (brasserie, ancien espace animalier ...),

De même, il conviendrait certainement de mieux prendre en compte la dimension "UNESCO" avec une éventuelle élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation" sur l'ensemble XVIIIème, bien inscrit au Patrimoine de l'Humanité "les Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance pour conforter le rôle de zone "tampon" du PSMV et en lien avec le plan de gestion de ce bien.

Les modifications envisagées ne devraient pas porter atteinte à l'économie générale du PSMV dans la mesure où elles ont une portée limitée. Elles demeurent compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi HD, débattu en conseil du 10 mai 2019.

Conformément aux articles L 313-1 alinéa VI et R313-16 du code de l'urbanisme, la modification du PSMV est effectuée par le Préfet, après consultation de l'organe délibérant de l'EPCI compétent en matière de PLU. Le déroulement de la procédure de modification du PSMV suit plusieurs étapes, dont :

- la proposition des collectivités et/ou de l'Etat de prescrire une modification du PSMV,
- l'établissement du projet de PSMV modifié. A la demande de l'Etat, la métropole sera maître d'ouvrage des études et recrutera un prestataire,
- la consultation des Personnes Publiques Associées,
- la réalisation d'un dossier d'évaluation environnementale à soumettre à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,
- la consultation et avis de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable,
- l'enquête publique, organisée dans les conditions prévues au code de l'environnement et diligentée par le préfet du département,
- l'approbation de la modification par arrêté préfectoral avec les mesures de publicité afférentes.

DELIBERATION

En conséquence et sur avis de la commission "Développement Urbain et Transition Ecologique" réunie le 17 juin 2021, il vous est demandé de bien vouloir :

- donner un avis favorable pour engager la procédure de modification du PSMV,

- autoriser le lancement du recrutement d'un bureau d'études spécialisé pour nous accompagner dans l'élaboration du document, en lien avec la DRAC, l'Architecte des Bâtiments de France et la ville de Nancy,

- solliciter une aide technique et financière de l'Etat,

- autoriser le président de la Métropole ou son représentant à signer les documents nécessaires,

- solliciter la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable pour avis sur le projet de modification,

- solliciter le moment venu le Préfet pour l'organisation de l'enquête publique,

Les dépenses sont prévues au budget 2021 de la Métropole du Grand Nancy, à l'autorisation de programme "planification urbaine et stratégie foncière", s/fonction 515.1, article 2315, programme 765 "Mise en valeur de l'architecture et du patrimoine", service 620.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 8 JUILLET 2021

Affaire n° 11

13H30

ETAIENT PRESENTS

Mme BEAUDEUX Evelyne - Nancy
Mme BILLOT Véronique - Nancy
Mme BLANDIN Chloé - Nancy
Mme BOCOUM Martine - Maxéville
M. BOILEAU Pierre - Ludres
Mme BOILLON Muriel - Nancy
M. BOULANGER Alain - Fléville
M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy
M. CHABIRA Hocine - Nancy
M. CHANUT Henri - Seichamps
M. CHOSEROT Christophe - Maxéville
Mme COLIN Sylvie - Laneuveville
Mme COLOMBO Muriel - Nancy
Mme CREUSOT Nicole - Nancy
M. DA CUNHA Eric - Laneuveville
Mme DEBORD Valérie - Nancy
M. DESSEIN Jean-Pierre - Art-sur-Meurthe
Mme DEVOUGE Evelyne - Essey-lès-Nancy
Mme DIDELOT Anne-Sophie - Nancy
M. DONATI Patrice - Vandoeuvre
M. EL HARRADI Mounir - Nancy
Mme ENGEL Nathalie - Villers-lès-Nancy
M. FÉRON Hervé - Tomblaine
M. FICK Michel - Nancy
M. GIRSCH Bernard - Saulxures
Mme GRANDJEAN Carole - Nancy
Mme GRUET Stéphanie - Malzéville
M. GUILLEMARD Philippe - Nancy
Mme HAMIDI Hania - Tomblaine

M. HUSSON Jean-François - Nancy
Mme JANDRIC Christelle - Nancy
Mme KHIROUNI Chaynesse - Nancy
M. KLEIN Mathieu - Nancy
M. KLING Bertrand - Malzéville
Mme KOMOROWSKI Régine - Vandoeuvre
M. LIESENFELT Alain - Dommartemont
Mme LUCAS Isabelle - Nancy
M. MAGUIN Frédéric - Nancy
Mme MARCHETTI Nancy - Vandoeuvre
M. MASSON Bertrand - Nancy
M. MATHERON Vincent - Jarville
Mme MERCIER Estelle - Nancy
M. MIRON Romain - Maxéville
M. MURATET Franck - Nancy
M. PERROT Cyrille - Villers-lès-Nancy
Mme PIBOULE Nadine - Vandoeuvre
M. RAINERI Serge - Nancy
Mme RAVON Véronique - Ludres
Mme RENAUD Dominique - Vandoeuvre
M. SARTELET Didier - Heillecourt
M. TENENBAUM Marc - Nancy
Mme VIEUX-MELCHIOR Catherine - Saint-Max
M. WATRIN Laurent - Nancy
M. WERNER François - Villers-lès-Nancy
Mme WIESER Laurence - Laxou
Mme WUCHER Anne - Jarville
M. YILMAZ Bora - Nancy

ETAIT EXCUSE

M. PENSALFINI Eric - Saint-Max

AVAIENT DONNE POUVOIR

Mme ACKERMANN Danielle - Vandoeuvre
Mme BENMOKHTAR Sabrina - Nancy
M. DAMOISEAUX Bruno - Vandoeuvre
M. GARCIA Laurent - Laxou
M. GRAUFFEL Claude - Vandoeuvre
M. HABLLOT Stéphane - Vandoeuvre
M. HATZIG Patrick - Nancy
M. HÉNART Laurent - Nancy
M. JACQUEMIN Pascal - Villers-lès-Nancy
M. LE SOLLEUZ Antoine - Nancy
Mme MARREL Charlotte - Nancy
Mme MICHEL Delphine - Nancy
M. MIDON Jean-François - Saint-Max
M. OGIEZ Marc - Pulnoy
M. PETRONIO Maurizio - Houdemont
M. SADI Areski - Nancy
Mme COSTANTINI Anne-Mathilde - Laxou
M. EHRENFELD Jean-Pierre - Laxou

à M. MAGUIN Frédéric - Nancy
à Mme HAMIDI Hania - Tomblaine
à Mme KOMOROWSKI Régine - Vandoeuvre
à Mme ENGEL Nathalie - Villers-lès-Nancy
à Mme RENAUD Dominique - Vandoeuvre
à M. DONATI Patrice - Vandoeuvre
à M. WATRIN Laurent - Nancy
à Mme DIDELOT Anne-Sophie - Nancy
à M. WERNER François - Villers-lès-Nancy
à Mme BEAUDEUX Evelyne - Nancy
à Mme BLANDIN Chloé - Nancy
à M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy
à Mme VIEUX-MELCHIOR Catherine - Saint-Max
à M. FICK Michel - Nancy
à M. BOILEAU Pierre - Ludres
à Mme GRUET Stéphanie - Malzéville
à M. HUSSON Jean-François - Nancy
à M. LIESENFELT Alain - Dommartemont

Le présent acte a été publié le :

13 JUIL. 2021

Pour le Président, le Vice-Président délégué :

Chaynesse KHIROUNI